

Bernard CHAUVOIS

*Inspecteur général de l'Éducation nationale, groupe Économie et gestion,
Responsable du département Sciences et techniques économiques du Centre d'études pour la
rénovation pédagogique de l'enseignement technique*

Le groupe Économie et Gestion est responsable de toutes les formations des métiers du secteur tertiaire, c'est-à-dire les administratifs, les gestionnaires, les commerciaux, les métiers de l'hôtellerie, les métiers des services, et ceci aux trois niveaux de qualification que l'on recense en France, les niveaux 5, 4 et 3 c'est-à-dire, en gros, le niveau des agents, des professionnels, des techniciens et des techniciens supérieurs. Aujourd'hui, en France, il y a plus de 60% de la population active qui travaille dans le secteur tertiaire. Nous avons donc la responsabilité de former à l'utilisation de la langue française, du français des affaires, de la communication écrite et orale une masse importante de la population française et des générations qui se succèdent.

Alors, où se situe notre responsabilité par rapport au français ? En plus de l'enseignement qui se fait dans la classe, c'est au niveau de l'écriture des programmes qu'on appelle aujourd'hui des référentiels ; il est certain que, si dans ces référentiels on laisse passer un terme anglais, si on commet des fautes de français, si on commet des fautes d'accord, si on ne supervise pas ce qui a été saisi ou corrigé, on se déconsidère vis-à-vis des utilisateurs que sont les professeurs et les élèves. Il faut donc que nous soyons très attentifs là-dessus.

Ensuite, il y a le problème des sujets de concours et d'examens et nous sommes dans une spécialité où un sujet d'examen peut facilement avoir 20, 25, 30 pages, parce qu'on fait travailler les élèves sur des documents réels et il faut, que, là aussi, nous soyons très vigilants avec l'emploi de la langue française, l'écriture et la disposition.

Nous avons aussi une responsabilité supplémentaire qui s'ajoute aujourd'hui, c'est que l'Éducation Nationale dispose de serveurs sur la Toile et il va bien falloir alimenter ces serveurs. On peut recenser quatre lignes d'action en la matière :

Tout d'abord, c'est de repérer les sources d'information, les sources à propos de ce qu'il faut respecter. Nous avons repéré ces sources dans un travail auquel on vient de se livrer avec un certain nombre de professeurs. Il y a évidemment l'Académie française, le bon usage de Maurice Grévisse aux éditions Duculot, les précis grammaticaux, les dictionnaires, les arrêtés de terminologie et de néologie, les normes françaises et internationales ; il y a les usages, c'est là, quand on examine les usages, quand on examine les aide-mémoires, les conseils, les documents donnés aux différentes professions, qu'on s'aperçoit que les usages sont parfois divergents : ce qui était l'usage en 1930 ne l'est plus forcément en 1980 ou en 1997 et nous nous apercevons aussi que des logiciels, en particulier des logiciels de traitement de texte, des texteurs, prévoient un certain nombre de fonctionnalités qui mettent à la disposition de l'utilisateur un certain nombre de pratiques qui peuvent quelquefois être en contradiction avec certains usages anciens. Il y a également la préoccupation de l'ergonomie, la préoccupation de la simplification du travail, il faut reconnaître que lorsqu'un certain nombre d'usages deviennent pénibles à observer par les utilisateurs, ces usages ont tendance petit à petit à s'estomper.

Ensuite, la deuxième ligne d'action que nous avons, c'est d'expliquer, c'est d'expliquer le pourquoi des choses avant de dire quel est le comment. Quelque chose dont on sait le pourquoi, est plus facile à mémoriser, plus facile à enseigner et la plupart des documents qui existent et qui ont des préconisations ont le défaut de ne pas expliquer pourquoi il vaut mieux retenir cette solution plutôt qu'une autre.

La troisième ligne d'action pourrait se définir avec le terme assouplir, c'est-à-dire, qu'il faut toujours laisser une marge de liberté, il faut permettre la simplification, l'individualisation de la présentation des documents, sous réserve, bien sûr, qu'au sein d'un même document on soit cohérent, on respecte toujours les mêmes règles.

Et enfin notre quatrième ligne d'action, c'est celle de l'exemplarité. L'exemplarité, nous la considérons comme la meilleure démarche pédagogique possible, dans les textes, dans les sujets d'examens, dans les documents que nous publions, dans les revues pédagogiques. On rencontre souvent des textes qui ont un auteur, quelquefois très célèbre, qui a employé un terme anglais ou d'une autre langue, qu'il met dans son texte sans guillemets, sans donner l'équivalent. Que faire ? Est-ce que nous avons le droit de toucher au texte d'un grand auteur ? Alors, ce que nous faisons, nous trichons un petit peu, lorsque le terme ne relève pas de la langue française, on l'écrit en italique, on fait un renvoi en bas de page donnant l'équivalent français, et ainsi, on a une action pédagogique, parce qu'on n'a pas trahi la pensée de l'auteur, mais en même temps, on a signalé quel est le bon mot qu'il faut utiliser.